



LA LETTRE

Édito

En ce début d'année 2014, nous tenons à adresser nos meilleurs vœux à l'ensemble de la profession. Avec une pensée toute particulière pour nos adhérents qui exercent un métier difficile dont les principaux caps sont décidés à Bruxelles. C'est ainsi ! Pour ou contre, peu importe, c'est le quotidien de nos professions. Notre organisation de producteurs a fait le choix du combat plutôt que de la victimisation. C'est la raison pour laquelle nous continuons d'innover et de proposer des solutions d'avenir à une profession qui a bien besoin de perspectives.

Prenons l'exemple de la disparition des prix de retrait. Face à ce bouleversement, notre organisation de producteurs a pris l'initiative de travailler sur une alternative sérieuse et pérenne en proposant de nouveaux dispositifs de soutien au marché (voir les détails dans le dossier page suivante). Après plus d'un an de travail et de préparation, *Les Pêcheurs de Bretagne* figure parmi les organisations de producteurs les plus avancées sur le dossier.

Patrice Donnat
Président directeur de
Les Pêcheurs de Bretagne

Zoom sur... Tacs et quotas 2014 : L'Europe n'en fait-elle qu'à sa tête ?

Les décisions européennes annuelles concernant les Tacs et quotas sont tombées. Certaines laissent les professionnels de la pêche plus que sceptiques. Explications.

Les voies de l'Europe sont parfois impénétrables... Les décisions concernant les Tacs et quotas en sont une parfaite illustration. Chez les professionnels, étonnement et incompréhension ne cessent de faire écho aux récentes décisions européennes sur les Tacs et quotas. En 2014, les pêcheries connaîtront bien évidemment des sorts différents en fonction de l'état de leur stock.

Mais les Tacs et quotas de certaines espèces échappent à toute logique. « *C'est notamment le cas de la sole, tempête Jacques Pichon, directeur de Les Pêcheurs de Bretagne. Nous sommes très déçus par les choix qui ont été faits, surtout que nous ne les comprenons pas. Nous comprenons d'autant moins cette décision que notre demande de maintenir les Tacs 2013 était soutenue par des associations environnementalistes dont WWF.* »

Pêcheurs, scientifiques et écologistes étaient effectivement parvenus à s'accorder sur la stabilité des quotas de soles dans le golfe de Gascogne grâce à un plan de gestion des

stocks spécifiques mis en place voilà trois ans. Ce dispositif déployé par le CCR Sud (Conseil consultatif régional des eaux occidentales sud) en collaboration avec les pêcheurs était approuvé par des ONG comme le WWF et validé par les scientifiques du CIEM (Conseil international pour l'exploitation de la mer). Un modèle de gestion qui avait permis de maintenir les quotas à un niveau constant depuis 2010 mais qui n'a malheureusement pas convaincu le Conseil des ministres européens. En 2014, les quotas de sole sont donc en baisse de 7% !

D'autres quotas en revanche peuvent avoir des conséquences économiques désastreuses. L'augmentation des quotas de merlu (+ 49%) et de lotte (+ 15%) par exemple peut entraîner un effondrement des prix et diminuer la rentabilité économique de certains bateaux. Heureusement, les pêcheurs pourront toujours compter sur des volumes de captures stables pour la langoustine (3 900 tonnes pour le golfe de Gascogne).

Sommaire

Zoom sur...

Tacs et quotas 2014

Dossier

PCP, Les nouveaux dispositifs de soutien au marché

Repères

Le Parlement européen n'interdit pas le chalutage en eaux profondes

Projet

Des aires marines au large de l'Angleterre

Les chiffres

Quotas par espèces

Brèves...

Portrait

Steven Rolland, Pors carn, Saint Guérolé

Comment *Les Pêcheurs de Bretagne* pèse dans les négociations ?

Pour défendre ses adhérents, *Les Pêcheurs de Bretagne* (LPdB) ne reste pas les bras croisés en attendant que le verdict des tacs et quotas tombe. L'organisation de producteurs suit l'ensemble du processus et se montre très présente à Bruxelles. On peut distinguer trois phases distinctes. En général, dans une première phase estivale, LPdB analyse les avis du CIEM. Puis, à l'automne, vient l'analyse des propositions de la Commission européenne et de sa stratégie pour l'année à venir. A partir de ce travail d'analyse, LPdB examine la cohérence des avis scientifiques et ceux de la Commission à la lumière de la faisabilité et des contraintes socio-économiques des flottilles. C'est sur la base de ces analyses et réflexions que LPdB envoie un argumentaire détaillé aux CCR et au ministre de la Pêche français.

Après que l'administration nationale a défini ses priorités pour les stocks à défendre, LPdB reste très attentive aux discussions qui ont lieu à Bruxelles. Durant les négociations, LPdB reste disponible pour proposer les ajustements de dernière minute pouvant sauver certains quotas (sélectivité...).

REPÈRES...

Le Parlement européen n'interdit pas le chalutage en eaux profondes

Le 10 décembre 2013, les élus européens ont rejeté la proposition d'interdire le chalutage en eaux profondes contrairement aux souhaits exprimés par des associations environnementalistes.

Les députés européens devaient se prononcer sur les moyens de protéger du chalutage en eaux profondes les fonds marins et la ressource réputée fragile qui y vit. Une méthode de pêche très souvent décriée et que souhaitaient interdire certaines associations environnementalistes.

Finalement, après de très longs débats agités et une très médiatique campagne de lobbying, les parlementaires ont adopté la proposition faite par la commission de la Pêche du parlement qui consiste à encadrer le chalutage profond pour protéger les écosystèmes les plus vulnérables plutôt qu'à l'interdire. Le vote a malgré tout été très serré, 342 voix pour et 326 contre. L'interdiction pure et simple proposée par la Commission européenne a donc été rejetée !

« Nous avons trouvé un compromis juste, qui préserve les fonds marins, protège les espèces pêchées sans menacer les emplois », expliquait Isabelle Thomas, député européenne socialiste membre de la commission Pêche. Le compromis limitant la pêche aux zones sablo-vaseuses (90% de la zone concernée est interdite), les co-raux ne seraient plus menacés selon les partisans de ce texte. Ce texte protège aussi les espèces pêchées par des quotas qui assurent leur renouvellement. Cette protection est également appliquée aux autres espèces d'eaux profondes non commercialisées. Enfin, une étude d'impact sera réalisée dans les quatre ans pour évaluer la réelle efficacité de ces mesures.

Les nouveaux dispositifs de soutien au marché

En 2014, le rôle de l'Organisation de Producteurs (OP) Les Pêcheurs de Bretagne se trouve renforcé par l'application de la nouvelle Politique Commune de la Pêche et de l'Organisation Commune des Marchés. Ces réformes induisant l'abandon du mécanisme des prix de retraits, l'OP met en place de nouveaux dispositifs de soutien au marché.

A compter du 1^{er} janvier 2014, l'Organisation de Producteurs (OP) Les Pêcheurs de Bretagne ne bénéficie plus de financement pour assurer le soutien du marché. Autre changement important : la pratique des prix minima ou prix barrage est rigoureusement interdite. Pour autant, l'OPOB et PMA, réunies au sein de Les Pêcheurs de Bretagne, se sont engagées à mettre en place un système équivalent tenant compte des contraintes réglementaires et financé sur leurs fonds propres, dès 2014.

En conséquence, à partir du 1^{er} janvier Les Pêcheurs de Bretagne se porte acquéreur des produits de ses adhérents sur la base de prix établis dans un catalogue d'achat communiqué à chacun des membres de l'OP. Concrètement cela signifie que l'OP est présente à l'achat sous toutes les criées bretonnes et de Loire Atlantique, ainsi que là où les navires de l'OPOB et PMA ont une présence significative.



Les destinations des produits achetés restent les mêmes et le paiement des achats se fait directement par Les Pêcheurs de Bretagne tous les quinze jours. Malgré ces nouvelles sollicitations, l'OP n'envisage pas de suspendre son intervention sur les catégories commerciales qui n'étaient pas compensées jusqu'ici. A l'instar des qualités B, celles-ci sont donc payées alors qu'elles ne l'étaient pas auparavant.

“Les Pêcheurs de Bretagne travaille depuis plusieurs mois...”

L'engagement financier de l'OP étant important, il est nécessaire de rechercher des compensations. Le nouveau système sur lequel Les Pêcheurs de Bretagne travaille depuis plusieurs mois et qui a reçu l'agrément des administrations nationale et européenne induit de nombreux changements de procédure et nécessitera sûrement des ajustements après sa première mise en œuvre.

Afin de ne pas prendre trop de risques au démarrage, l'OP a décidé de cibler la stabilité des prix pour les espèces principales des adhérents en tenant compte des évolutions de quotas qui influenceront les volumes de produits mis en vente et donc la situation des marchés.

DÉTAILS DE LA PROCÉDURE :

- ◆ Les lots qui ne trouvent pas preneur aux prix figurants au catalogue transmis aux adhérents et aux criées en début de campagne sont achetés par Les Pêcheurs de Bretagne.
- ◆ Les adhérents restent libres de vendre à des prix différents.
- ◆ Les achats réalisés par Les Pêcheurs de Bretagne apparaissent sur la feuille de vente de la criée.
- ◆ Les Pêcheurs de Bretagne paye directement les adhérents tous les quinze jours .
- ◆ Les achats réalisés sont intégralement payés. Mais ils sont susceptibles de faire l'objet de contrôle de conformité visant particulièrement le respect des quotas, des tailles de commercialisation, des catégories commerciales (qualité, présentation, catégorie de taille).
- ◆ Toute opération de contrôle donne lieu à un rapport et les constats de non conformité feront l'objet, le cas échéant, d'un désistement d'achat par Les Pêcheurs de Bretagne ou d'une sanction.
- ◆ Les destinations des produits achetés par Les Pêcheurs de Bretagne sont les mêmes que celles qui faisaient l'objet des interventions des OP jusqu'au 31 décembre 2013.
- ◆ Ce dispositif est en place depuis le 1^{er} janvier 2014, sous réserve de la capacité des gestionnaires de halles à marée à modifier leur système de vente et de gestion informatique dans les délais requis.

PROJET

Des aires marines au large de l'Angleterre

Les Pêcheurs de Bretagne a répondu à une vaste consultation du gouvernement britannique concernant ses zones marines de conservation (Maritime Conservation Zones ou MCZ).

Une consultation des usagers de la mer (nationaux et internationaux) et des gestionnaires qui permettra à terme d'avoir un réseau et de désigner des zones protégées qui jouent l'équilibre entre économie et écologie.

Les MCZ constituent de nouvelles Aires marines protégées (AMP) pour la conservation de la faune et de la flore marine et de leurs habitats ainsi que des sites d'importance d'un point de vue géologique ou géomorphologique. Les MCZ rejoignent ainsi d'autres aires marines protégées (sites Natura 2000, parcs naturels marins, etc.) afin de créer un réseau de sites écologiquement cohérent.

Tout comme les AMP Ouest Ecosse (cf newsletter octobre 2013), les MCZ anglaises, prévues par la loi « UK Marine and Coastal Access Act » de 2009, contribuent au processus de création de zones marines protégées au Royaume-Uni. Les gouvernements anglais et écossais suivent la même démarche de protection de l'environnement marin.

Dans les deux cas, Les Pêcheurs de Bretagne (LPdB) est très attentif à la création de zones marines protégées au-delà des 12 milles car elles sont susceptibles de perturber, voire de remettre en cause les activités de certains de ses adhérents professionnels. « Actif et force de proposition », LPdB identifie précisément les activités de ses adhérents sur les zones proposées (voir carte ci-dessous) pour mieux prendre en considération les enjeux et légitimer leurs propositions (zones à exclure, zones possibles si réaménagement des frontières...).

Petit retour en arrière. LPdB a répondu à la consultation, avec un collectif de représentants de la pêche française au printemps 2013. Le 21 novembre 2013, le gouvernement britannique a désigné les zones MCZ.

Au sud-ouest des Iles Britanniques trois zones (Est of Haig Fras, South West Deeps et The Canyons) concentrent une partie des activités des adhérents de LPdB (voir carte ci-dessous).






Pour autant, tout n'est pas terminé, notre organisation de producteurs est maintenant en attente des propositions des mesures de gestion sur ces trois zones. Il va être très important de mettre en place un échange constructif afin de trouver un compromis entre les enjeux environnementaux et économiques, notamment en évitant la sanctuarisation des zones et en permettant un maintien des activités de pêche compatible avec les objectifs environnementaux. LPdB adressera également une réponse aux mesures de gestion qui seront proposées par le gouvernement britannique.

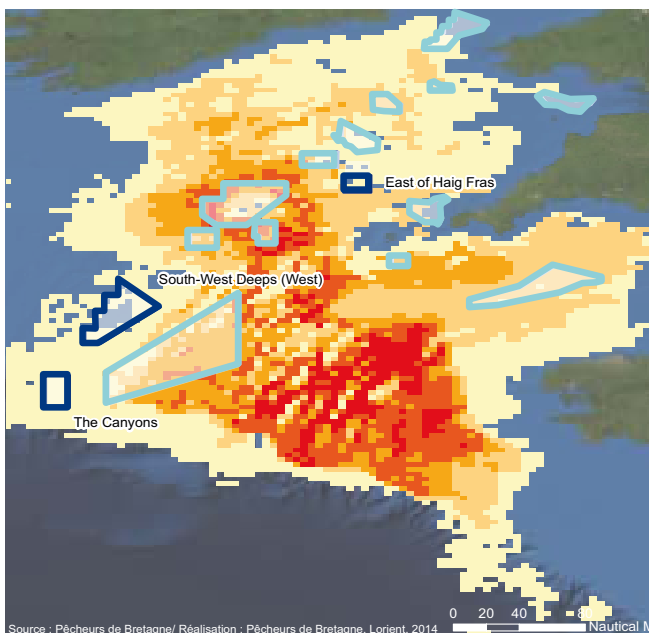
LÉGENDE

-  MCZ désignées
-  MCZ proposées à la désignation

Fréquentation globale

Nombre de bateaux/mois

-  2 - 38
-  39 - 63
-  64 - 92
-  93 - 123
-  124 - 191



Source : Pêcheurs de Bretagne/ Réalisation : Pêcheurs de Bretagne, Lorient, 2014

BRÈVES...

Retour de la Saint-Jacques aux Glénans après trois années de fermeture



Entre le 12 novembre et le 23 décembre 2013, dix journées de pêche ont permis à sept bateaux (3 de Concarneau et 4 du Guilvinec) de débarquer 58 tonnes de coquilles Saint-Jacques.

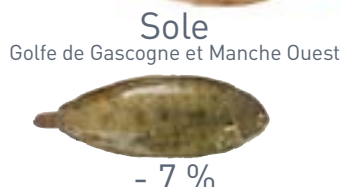
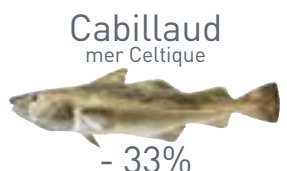
C'est un bilan très positif car l'interruption de la pêche durant trois ans, pour cause de toxines, a permis une reconstitution de la biomasse à un haut niveau. Non seulement toutes les journées de pêche ont pu être effectuées, y compris par mauvaise météo (ex du 23/12), mais les pêches ont été plus courtes et ont occasionné peu de charges (gazole). La forte densité des gisements a également permis de réduire à 2-3h le temps nécessaire pour pêcher les 600 à 1 000 kg par navire.

Toutefois, la principale contrainte était de changer chaque semaine le gréement pour passer du chalut à la drague et cela n'a pas été possible pour tous les navires qui détenaient une licence. C'est pourquoi seuls sept navires se sont engagés dans la pêche.

LPdB répond à la consultation écossaise

Comme nous vous le disions dans la précédente newsletter, le gouvernement écossais souhaite créer plusieurs Aires marines protégées (AMP) dans la zone située au-delà des 12 milles. Dans ce but, il a lancé une très grande consultation à laquelle ont répondu Les Pêcheurs de Bretagne et le CRPMEM Bretagne (Comité Régional des Pêches et des Elevages Marins) courant novembre 2013. Nous sommes actuellement en attente de la désignation des zones retenues et des mesures de gestion associées, en espérant qu'un compromis satisfaisant soit trouvé entre maintien des activités des flottilles sur ces zones et respect des enjeux environnementaux.

Chiffres des quotas par espèces



PORTRAIT

Steven Rolland, Pors carn, Saint Guénolé - Penmarc'h - Finistère

“Le temps nous est compté...”

A 31 ans, Steven Rolland prend progressivement la relève de son père à bord du Pors carn, un fileyeur de moins de 12 mètres. Malgré ses dix ans de mer, le jeune marin en apprend encore tous les jours avec son équipage. Le paternel (58 ans) et Jean-Pierre Le Garrec (52 ans) lui transmettent discrètement les secrets de la pêche au lieu jaune. Un héritage qu'il espère partager à son tour avec de jeunes marins... S'il en trouve.

Quand Steven se met à la barre, la passerelle semble rétrécir à vue d'œil. Le grand gaillard est à l'étroit. Ce qui ne l'empêche pas d'être terriblement à l'aise aux commandes du fileyeur de moins de 12 mètres. Steven Rolland compte déjà pas mal d'expérience dans la pêche côtière au lieu jaune, il n'en demeure pas moins humble face à l'expérience de son équipage.

« Moi, je ne suis patron que sur le papier, lâche-t-il avec un large sourire. C'est l'ancien qui décide des zones de pêche et c'est très bien comme ça. Il a tellement d'expérience qu'il sait où poser les filets en fonction de la météo, des courants et des saisons. Comme je ne suis capitaine que depuis 2008, sa présence à bord est très rassurante même s'il délègue de plus en plus. » Steven est un marin attentif. Il n'aurait pourtant pas dû prendre la mer.

Bien qu'issu d'une vieille famille de pêcheurs, Steven choisit de poursuivre ses études post-bac avec un BTS technico-commercial « vente de poissons ». « Ma mère m'a très largement poussé vers cette filière, certainement pour me préserver de la difficulté du métier de pêcheur. Elle n'a pas beaucoup vu mon père et ne voulait pas la même chose pour moi, analyse-t-il après coup. Malheureusement pour elle, je me suis vite rendu compte que je n'avais pas le caractère pour être commercial, ni les dents assez longues... » Il quitte donc la formation sans aucun regret et fait les saisons à la criée de Saint Guénolé comme cariste. « Quand mon père m'a proposé une place à bord, je n'ai pas hésité longtemps, se souvient-il. Je suis bien sur le bateau, je respire... En mer, personne ne se force à faire quoi que ce soit. Si tu n'as pas envie de parler, ce n'est pas gênant. Ce qui compte, c'est de crocher dedans. »

“ Quand mon père m'a proposé une place à bord, je n'ai pas hésité longtemps... ”



“ On est en mer pour gagner notre vie, pas pour la perdre... ”

Steven aime faire la bringue avec ses potes mais il sait faire la part des choses. « Quand on est sur le bateau, il faut absolument rester concentré. On est en mer pour gagner notre vie, pas pour la perdre, rappelle-t-il sagement.

En plus, nous, avec nos filets, on travaille sur les têtes de roches donc on n'a pas le droit à l'erreur. Et, comme on ne laisse jamais rien à l'eau, s'il faut y passer une ou deux heures de plus pour virer les filets, on le fait même si c'est du temps qu'il faudra rattraper par la suite... Car avec le filet, le temps nous est compté. »

C'est un métier particulièrement exigeant où le compte à rebours commence dès la pose des filets. Le lieu jaune ne supporte pas une immersion prolongée sous peine de se dégrader en « chauffant ». C'est alors

un risque de pertes importantes ou un prix de vente qui chute. « Quand les filets sont posés, c'est du non stop car les acheteurs sont de plus en plus pointilleux ! » Autant de contraintes que la plupart des jeunes marins rechignent à accepter.

« Maintenant tous les nouveaux qui sortent vont à la sardine, ça rapporte et le métier n'est pas aussi exigeant que le nôtre, constate-t-il froidement. Mais dans ce contexte, je me demande comment je vais trouver un équipage pour remplacer les anciens. » Avis aux... professionnels.

La lettre d'information des Pêcheurs de Bretagne . Janvier 2014 . N° 3

Directeur de Publication : Jacques Pichon. Comité de rédaction : Marion Fiche, Nolwenn Gace-Rimaud, Yves Foëzon. Conception, rédaction et mise en page : Djamel Ben Taleb, Décrocher la Une et Mathilde Desgré, Bureau des Graphistes. Cette lettre est téléchargeable sur le site internet www.lespecheursdebretagne.eu
Contact Presse : Agence Albine&co . 7 Rue de Surène 75008 Paris . Tél : 01 58 18 35 25 . Fax : 01 58 18 35 29 /// Mélanie Coquelin & Agnieszka Rochowicz . m.coquelin@albineco.com . a.rochowicz@albineco.com

CONTACTS
QUIMPER
Tel.+33(0) 2 98 10 11 11 . Fax.+33(0) 2 98 10 36 10
Espace trois rivières . Créach Gwen
BP 61225 . 29102 Quimper

LORIENT
Tel.+33(0) 2 97 37 31 11 . Fax.+33(0) 2 97 37 78 42
6, rue Alphonse Rio . 56323 Lorient cedex

LE GUILVINEC
Tel.+33(0) 2 98 58 02 11 . Fax.+33(0) 2 98 58 90 11
Terre plein du port . 29730 Le Guilvinec
op@pecheursdebretagne.eu